



### Des solutions simples et durables

[www.navego.ch](http://www.navego.ch)

+41 21 625 80 50

#### Location de salle de conférence

Située au centre de Mex, à seulement une dizaine de minutes de la capitale vaudoise et de tous les nœuds de communication de la région lémanique,

Navego vous propose **dès 150.-** la location de sa salle de conférence pour la tenue de divers événements, tels que séminaires, cours, conférences, ateliers, lectures, apéritifs ou fêtes.

### Comment simplifier et standardiser les contrats de travail? Comment amener de la transparence et de la clarté dans les conditions d'emploi?

Récemment, nous avons été amenés à répondre aux besoins d'un chef d'entreprise qui, après avoir racheté une société, souhaitait revoir ses conditions d'emploi, simplifier et standardiser les contrats de ses collaborateurs.

Au cours des années, sous la direction précédente, il s'était fait que chaque collaborateur était au bénéfice de conditions différentes, notamment quant au temps de travail et aux modalités de rémunération.

Cette situation générait bien sûr quelques difficultés d'ordre psychologique (perception d'une différence, voire d'une inégalité de traitement) et comme d'ordre pratique (complication inutile du contrôle du temps de travail et des opérations de la paie). Une standardisation des conditions de travail devait donc amener, pour les collaborateurs, plus de transparence et de clarté dans les conditions de travail, ainsi qu'une plus grande efficacité dans la gestion administrative du personnel.

La première étape fut de compiler l'essentiel des conditions de travail dans un règlement d'entreprise, en y apportant les modifications souhaitées par le chef d'entreprise. Ce document représente le tronc commun applicable à tous. Il a été présenté et expliqué à tout le personnel.

Ensuite, un contrat de travail standard a été établi pour y inclure les éléments particuliers à chaque collaborateur (temps partiel ou complet, rémunération individuelle).

Enfin, il a été nécessaire de s'assurer de l'accord individuel de chaque salarié pour que les nouvelles conditions remplacent effectivement le système précédent. Ceci devait nécessairement se faire au cours d'un processus individuel qui a suivi l'information et la discussion avec tous les collaborateurs.

L'ensemble du processus (définition des objectifs et des nouvelles conditions, établissement des documents, communication et entretiens individuels) a pu être accompli en l'espace de 2 mois, Il est maintenant en place chez notre client.

